20 mars 2026

Session de printemps 2026: Autorisation frontalière accordée aux apprentis/es pour toute la durée de leur formation

Voici un aperçu de la session actuelle du Conseil national et du Conseil des États du point de vue de la Société Suisse des Entrepreneurs, avec les points à l'ordre du jour les plus importants pour les entreprises de la construction.

Conseil national

N°	Titre	Décision du Conseil	Position de la SSE sur la décision
25.063	Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (objet du Conseil fédéral)	Modification	
25.058	Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP. Perfectionnement. Révision partielle LRPL (objet du Conseil fédéral)	Modification	
25.3624	Accorder aux apprentis une autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage (motion)	Adoption	
25.3113	Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités situés hors zone à bâtir (motion)	Adoption	
26.3002	Mesures contre les certificats médicaux de complaisance et lacunaires au détriment des employeurs et des assurances sociales (motion)	Adoption	
25.3956	Adaptation de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic des poids lourds (motion)	Adoption	

Conseil des États

N°	Titre	Décision du Conseil	Position de la SSE sur la décision
25.300	Introduction d'un congé parental fédéral (initiative cantonale)	Rejet	
25.3424	Rendre plus attrayante dans l'AVS la poursuite volontaire du travail après l'âge ordinaire de la retraite (motion)	Maintien de la décision antérieure	
25.4638	Adapter les seuils d'achat afin de renforcer l'économie suisse (motion)	Adoption	
25.063	Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (objet du Conseil fédéral)	Modification	
25.068	«De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Initiative populaire et contre-projet indirect (objet du Conseil fédéral)	Adoption	
24.096	OUI à la loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail. Modification (objet du Conseil fédéral)	Modification	
25.304	Pour un soutien concret aux défis croissants de la formation professionnelle duale. Introduisons l'obligation, pour toutes les professions, d'une deuxième langue au choix dans la formation des apprentis et apprenties(initiative cantonale)	Rejet	
24.073	Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS (objet du Conseil fédéral)	Écart	

Conseil national

25.063 Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (objet du Conseil fédéral)

Les contributions aux fonds d'infrastructure routière et ferroviaire (FORTA et FIF) sont réduites, pour chaque fonds, de 100 millions de francs, soit deux fois moins que prévu dans le cas du FIF. Les prochains mois diront si les prévisions budgétaires de la Confédération ont été trop pessimistes. Compte tenu des besoins en matière d'infrastructures, les autorités fédérales semblent déjà envisager une coupe moins importante. Le cap sera fixé à l'issue de la consultation sur Transports '45. Le programme Bâtiments fait l'objet d'une réduction budgétaire raisonnable et les incitations inappropriées menant jusqu'ici à des effets d'aubaine devraient être supprimées. Les économies dans la formation professionnelle ne sont pas plus importantes que celles touchant la formation académique, de sorte que la première n'est pas désavantagée.

25.058 Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations RPLP. Perfectionnement. Révision partielle LRPL (objet du Conseil fédéral)

La SSE salue la décision du Conseil national selon laquelle, comme prévu initialement, la RPLP ne s'appliquera aux véhicules électriques qu'à partir de 2031 et une réduction de 100% sera accordée jusqu'à cette date. La SSE ne comprend toutefois pas pourquoi d'autres technologies respectueuses du climat devraient être exclues de cette réglementation, telles que le biogaz, les carburants synthétiques ou l'hydrogène. Il faut espérer que le Conseil des États interviendra pour corriger ce point et garantir la neutralité technologique.

25.3624 Accorder aux apprentis une autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage (motion)

Les apprentis/es originaires des pays voisins suivant un apprentissage en Suisse ne devraient plus avoir besoin que d'une seule autorisation frontalière pour toute la durée de leur apprentissage. Le Conseil national a désormais approuvé cette mesure, ce qui permet d'entamer la mise en œuvre de la motion. Si une telle disposition ne pouvait être intégrée à la loi sur les étrangers, un statut spécifique serait créé pour les frontaliers suivant un apprentissage.

25.3113 Modification de l'aménagement du territoire en faveur des bâtiments habités et partiellement habités situés hors zone à bâtir (motion)

Les bâtiments construits avant 1972 hors zone à bâtir dotés d'un accès aux transports devraient pouvoir à nouveau être mieux utilisés. En cas de démolition et de reconstruction, leur forme et leur volume doivent être conservés. La SSE salue l'adoption de cette motion par le Conseil national. Celle-ci est désormais soumise à la commission compétente du Conseil des États.

26.3002 Mesures contre les certificats médicaux de complaisance et lacunaires au détriment des employeurs et des assurances sociales (motion)

La motion a été adoptée par le Conseil national. Le Conseil des États va désormais se pencher sur la question de savoir s'il convient d'assouplir l'obligation de secret médical vis-à-vis de l'employeur, autorisant médecin à indiquer les tâches que l'employé/e peut raisonnablement effectuer ou non. La maladie ou la cause de l'arrêt de travail (partiel ou complet) n'étant pas communiquée, la protection de la vie privée reste garantie.

25.3956 Adaptation de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic des poids lourds (motion)

Le Conseil national a approuvé la motion à une courte majorité. Sa mise en œuvre entraînerait une augmentation d'environ 4% des tarifs des trois catégories d'émission RPLP, et ce dès le 1er janvier 2027. La SSE partage l'avis du ministre des Transports Rösti selon lequel il n'est pas opportun de surcharger l'économie suisse dans le contexte actuel. La SSE espère que le Conseil des États interviendra pour corriger le tir lors de la session d'été.

Conseil des États

25.300 Introduction d'un congé parental fédéral (initiative cantonale)

La SSE se félicite que l'introduction d'un congé parental de 24 semaines ne soit pas à l'ordre du jour pour le moment. Outre l'argument décisif invoqué au Conseil des États concernant l'efficacité parlementaire, des raisons d'ordre matériel, notamment les coûts élevés, plaident également contre une réglementation du congé parental au niveau fédéral.

25.3424 Rendre plus attrayante dans l'AVS la poursuite volontaire du travail après l'âge ordinaire de la retraite (motion)

Dans un contexte de de pénurie de main-d'œuvre, la SSE se réjouit que les deux chambres souhaitent rendre financièrement plus attractif le fait de continuer à travailler après avoir atteint l'âge ordinaire de la retraite. Une différence demeure au niveau du calendrier et du cadre de la mise en œuvre. La SSE est encline à accepter la motion dans sa version initiale, sans l'ajout proposé par le Conseil national, selon lequel la mise en œuvre doit impérativement avoir lieu en dehors de la réforme de l'AVS de 2030.

25.4638 Adapter les seuils d'achat afin de renforcer l'économie suisse (motion)

La SSE se félicite de l'approbation de la motion 25.4638 Wicki au Conseil des États. D'après elle, il est judicieux de relever les seuils conformément au renchérissement et de définir une méthode claire et transparente avec l'ensemble des acteurs concernés. Cela renforcera l'économie suisse et réduira la charge administrative pour les donneurs d'ordre et les entreprises.

25.063 Programme d'allégement budgétaire 2027 de la Confédération (objet du Conseil fédéral)

Les contributions aux fonds d'infrastructure routière et ferroviaire (FORTA et FIF) sont réduites, pour chaque fonds, de 100 millions de francs, soit deux fois moins que prévu dans le cas du FIF. Les prochains mois diront si les prévisions budgétaires de la Confédération ont été trop pessimistes. Compte tenu des besoins en matière d'infrastructures, les autorités fédérales semblent déjà envisager une coupe moins importante. Le cap sera fixé à l'issue de la consultation sur Transports '45. Le programme Bâtiments fait l'objet d'une réduction budgétaire raisonnable et les incitations inappropriées menant jusqu'ici à des effets d'aubaine devraient être supprimées. Les économies dans la formation professionnelle ne sont pas plus importantes que celles touchant la formation académique, de sorte que la première n'est pas désavantagée.

25.068 «De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)». Initiative populaire et contre-projet indirect (objet du Conseil fédéral)

La SSE salue la décision du Conseil des États d'adopter le contre-projet du Conseil fédéral. Cette mesure vise à lever l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires par le biais d'une révision de la loi sur l'énergie nucléaire. Garantir un approvisionnement en électricité neutre en CO_2 assure à l'ensemble de l'économie, en particulier à l'industrie et au secteur de la construction, sécurité, prix abordables et compétitivité.

24.096 Loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail. Modification (Extension de salaires minimaux inférieurs aux salaires minimaux cantonaux) (objet du Conseil fédéral)

Le partenariat social et les conventions collectives de travail (CCT) déclarées de force obligatoire revêtent une grande importance pour le marché du travail suisse. C'est pourquoi le Conseil des États, faisant écho au Conseil national, a rejeté l'idée que les dispositions sur les salaires minimaux des cantons priment les CCT. Ainsi, la SSE peine à comprendre la dérogation prévue par le Conseil des États qui prévoit que les cantons ayant déjà décidé que leurs salaires minimaux prévalaient puissent maintenir ce régime, du moins tant que les CCT restent moins favorables. La SSE espère que le Conseil national, lors de la session d'été, n'appuiera pas cette disposition.

25.304 Pour un soutien concret aux défis croissants de la formation professionnelle duale. Introduisons l'obligation, pour toutes les professions, d'une deuxième langue au choix dans la formation des apprentis et apprenties(initiative cantonale)

La SSE reconnaît que dans certains cantons, l'apprentissage d'une seconde langue peut constituer un atout pour les apprentis/es. Elle estime cependant exagéré de rendre celui-ci obligatoire à l'échelle du pays. De plus, l'introduction de cours de langue dans l'emploi du temps risque de réduire le temps consacré à l'acquisition des compétences pratiques nécessaires au métier.

24.073 Mise en œuvre et financement de l'initiative pour une 13e rente AVS (objet du Conseil fédéral)

Le Conseil des États s'est prononcé en faveur d'une augmentation à la fois des prélèvements salariaux et de la TVA. De concert avec les associations faîtières, la SSE plaidera pour que les prélèvements salariaux n'augmentent pas et pour que la hausse de la TVA ne soit que temporaire. La SSE s'oppose également à ce que l'utilisation du fonds AVS au-delà de 80% des dépenses annuelles prévues déclenche une hausse automatique des prélèvements salariaux. Au lieu de continuer à miser exclusivement sur une augmentation des recettes, il conviendrait, dans le cadre de la prochaine réforme (ou par le biais d'un mécanisme automatique) d'enfin remanier les conditions de retraite et les dépenses. La SSE se réjouit néanmoins que le projet de loi ne se conçoive plus uniquement comme un contre-projet à l'égard de l'initiative du Centre «contre la discrimination du mariage».

Vos interlocuteurs et interlocutrices à la SSE

Chef du département Politique et communication
Lukas Oesch
Tél. 058 360 76 30
lukas.oesch@baumeister.ch

Climat, énergie et environnement
Louis Ducret
Tél. 058 360 77 01
louis.ducret@entrepreneur.ch

Droit du travail et assurances sociales / Infrastructure et mobilité
Matthias Engel
Tél. 058 360 76 35
matthias.engel@baumeister.ch

Aménagement du territoire et logement
Romana Heuberger
Tél. 058 360 76 36
romana.heuberger@baumeister.ch

Économie et finances
Martin Maniera
Tél. 058 360 76 40
martin.maniera@baumeister.ch

Société Suisse des Entrepreneurs
Weinbergstrasse 49 / Case postale
8042 Zurich